



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Approvisionnement en masques de protection

Question au Gouvernement n° 2792

Texte de la question

APPROVISIONNEMENT EN MASQUES DE PROTECTION

M. le président. La parole est à Mme Christine Pires Beaune.

Mme Christine Pires Beaune. Monsieur le Premier ministre, elles et ils sont en première ligne. Je fais référence à tous les professionnels de santé qui interviennent dans nos hôpitaux, nos cabinets libéraux, nos pharmacies ou nos EHPAD, mais aussi à domicile. Je veux ici leur rendre hommage, tant leur dévouement est exceptionnel.

Ils sont au front et en première ligne, car nous sommes en guerre. Pourtant, on les envoie combattre sans protection. Voilà deux jours, dans un CHU, les infirmières et aides-soignantes d'un service de médecine ont dû renoncer au port du masque, au motif qu'il n'y en avait pas assez pour tout le monde. Un professeur de médecine à l'hôpital de la Pitié Salpêtrière, à Paris, a indiqué hier que sa structure disposait, jusqu'à vendredi, de stocks de masques insuffisants. Deux pharmacies de ma circonscription, si elles ont certes bien été livrées mercredi, n'ont reçu que 500 masques pour approvisionner médecins, infirmiers, kinésithérapeutes et personnels de pharmacie. Ce n'est pas suffisant : elles seront à nouveau en rupture de stock dans une semaine, sans aucune garantie quant à la prochaine livraison.

Dans son discours, le Président de la République indiquait : « nous leur devons des masques, du gel, tout le matériel nécessaire, et nous y veillons et veillerons ». Pour l'heure, la promesse n'est pas tenue. Que dire par ailleurs des pompiers, des forces de l'ordre, des caissiers, ou encore des éboueurs, c'est-à-dire de tous ceux qui travaillent au contact de la population, eux aussi sans masques !

Comment en sommes-nous arrivés à cette situation de pénurie ? Le moment venu, lorsque la crise sera derrière nous, à l'aune des déclarations de Mme Buzyn, de nombreuses questions se poseront. Vous devrez en répondre devant la représentation nationale, mais surtout devant les soignants et devant les Français.

Pour l'heure, pouvez-vous nous garantir que, dès demain, dans tout le territoire national, l'ensemble du personnel soignant – qu'il soit en cabinet, en hôpital, en EHPAD ou qu'il intervienne à domicile – mais aussi le personnel des pharmacies, les pompiers et les paramédicaux auront les moyens, tant que durera la crise, de se protéger pour nous protéger ?

Question complémentaire : allez-vous supprimer le jour de carence pour les fonctionnaires atteints du Covid-19 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités et de la santé.

M. Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé. Nous devons répondre collectivement à la question

consistant à savoir si la France dispose, depuis dix ans, des capacités à faire face concrètement à des besoins de moyens de protection très fortement accrus, dans un contexte épidémique. Jusqu'en 2011, puis jusqu'en 2013 – pas jusqu'en 2020, mais jusqu'en 2013, c'est-à-dire sous des législatures précédentes –, le stock d'État a compté 1 milliard de masques.

Il a été décidé, en 2011 puis en 2013, que ce stock n'était plus indispensable, tant les capacités de production mondiale de masques étaient élevées, notamment en Asie. Or la crise sanitaire a frappé le premier pays producteur au monde, la Chine, qui a exploité la totalité de ses stocks et de ses moyens de production. Je tiens d'ailleurs à remercier la Chine de son geste envers la France : nous avons reçu hier un million de masques en provenance de ce pays, au titre de la solidarité. Lorsque nous avons tendu la main aux Chinois qui avaient besoin de masques et de matériel, nous nous étions vu adresser quelques reproches, certains demandant si une telle décision était bien raisonnable. Je suis, pour ma part, très heureux que nous ayons fait preuve de solidarité, car cette dernière est généralement payée de retour. Alors que nous avons aujourd'hui besoin de l'aide de tous les pays capables de nous la fournir, nous pouvons nous enorgueillir de recevoir à notre tour un tel soutien.

Je pourrais évoquer les innombrables commandes que nous passons dans le monde entier pour obtenir du matériel de protection. Ce matériel arrive. Les choses progressent. Comme je l'indiquais à M. Dharréville, notre action n'est guidée par aucune considération financière : dès que nous pouvons acheter des masques, nous le faisons. Il faut cependant qu'ils soient sécurisés et répondent aux normes de protection. Nous en produisons également, dans les quantités que j'évoquais précédemment.

Nous avons défini une doctrine de répartition des masques, que nous appliquons en toute transparence. Les médecins de ville, les biologistes médicaux et les infirmiers de ville se voient attribuer dix-huit masques par semaine et par professionnel, tout comme les pharmaciens d'officine. Les masseurs-kinésithérapeutes reçoivent six masques par semaine, pour pouvoir faire des choix et gérer les urgences. Le même nombre de masques est alloué aux sages-femmes. Les chirurgiens-dentistes – dont j'ai rencontré récemment le conseil de l'ordre national – ont réussi à s'organiser pour assurer des livraisons de masques et seront capables de répondre à toutes les urgences en France pendant au moins six semaines. Nous travaillons également avec les services d'aide à domicile afin de simplifier le système d'acheminement et d'approvisionnement.

Les besoins évoluent très rapidement et très fortement d'un territoire à l'autre, en fonction de l'intensité de la circulation du virus. Il nous faut donc être réactifs. Nous travaillons en ce sens avec les professionnels.

Si je dois un jour répondre à des polémiques, je n'y verrai aucun problème : nous pourrions nous retrouver et débattre en toute transparence. Cependant – chacun doit en avoir conscience –, l'heure est à consacrer la totalité de nos forces collectives et de notre énergie à soutenir celles et ceux qui sauvent des vies tous les jours dans les hôpitaux et en médecine de ville.

M. le président. Nous poursuivons notre séance avec des questions portant sur des thèmes économiques et sociaux.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pires Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2792

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mars 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [19 mars 2020](#)